





# Le Haut-Empire romain

Les provinces de  
Méditerranée orientale  
d'Auguste aux Sévères  
31 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.

## Du même auteur

Trois Études sur l'Arabie romaine et byzantine  
*Bruxelles, coll. « Latomus », n° 178, 1982*

Inscriptions grecques et latines de la Syrie  
XIII/1 : Bostra  
*Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner*  
*coll. « Bibliothèque archéologique et historique », n° 107,*  
*1982*

Bostra. Des origines à l'islam  
*Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner*  
*coll. « Bibliothèque archéologique et historique », n° 117,*  
*1985*

L'Orient romain  
Provinces et sociétés provinciales  
en Méditerranée orientale  
d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.)  
*Paris, Éditions du Seuil,*  
*coll. « L'Univers historique », 1991*

Inscriptions grecques et latines de la Syrie  
XX : Inscriptions de Jordanie ;  
fasc. 4 : Pétra et la Nabatène  
*Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner*  
*coll. « Bibliothèque archéologique et historique », n° 115,*  
*1993*

L'Asie Mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien  
*Paris, Armand Colin*  
*coll. « U », n° 242, 1995*

EN COLLABORATION AVEC ALAIN TRANOY

La Méditerranée antique  
IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. - III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.  
*Paris, Armand Colin,*  
*coll. « Cursus », 1990*

*Maurice Sartre*

Nouvelle histoire  
de l'Antiquité

9

# Le Haut-Empire romain

Les provinces de  
Méditerranée orientale  
d'Auguste aux Sévères  
31 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.

*Éditions du Seuil*

Le présent ouvrage est la version condensée  
du livre publié en 1991 dans la collection  
« L'Univers historique » sous le titre :  
*L'Orient romain.*  
*Provinces et sociétés provinciales*  
*en Méditerranée orientale*

ISBN 978-2-75-784717-6  
(ISBN 2-02-012705-9, 1<sup>re</sup> publication)

© ÉDITIONS DU SEUIL, FÉVRIER 1991, JANVIER 1997

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## AVERTISSEMENT

Ce livre ne constitue pas un manuscrit original écrit pour la circonstance. Il n'est qu'une version abrégée, corrigée et mise à jour de *L'Orient romain*, paru en 1991 chez le même éditeur. Quels que soient les défauts que l'on ait pu lui trouver, il ne m'était pas possible d'envisager une refonte complète de l'ensemble de l'ouvrage. On ne fera donc pas grief à l'auteur de reprendre sans changement la presque totalité de *L'Orient romain* qui constitue en quelque sorte l'*editio princeps* du présent volume.

Néanmoins, on observera un certain nombre de différences. Bien entendu, j'ai profité de l'occasion pour corriger quelques coquilles et bévues, modifier certaines perspectives sur des points qui ont fait l'objet d'études récentes, rectifier des opinions erronées. Mais cela ne porte que sur quelques passages et l'essentiel des changements se trouve donc ailleurs. D'une part, l'appareil critique a été pratiquement supprimé, pour rester dans le cadre d'un manuel en format de poche ; on ne trouvera donc pas un renvoi systématique aux textes anciens, aux inscriptions ou aux publications savantes. On n'a conservé que les renvois à des textes cités pour éclairer la démonstration, à des auteurs mis en cause ou à des publications récentes indispensables. D'autre part, si le plan d'ensemble est resté sensiblement identique, on a procédé à quelques remaniements ; les deux premiers chapitres ont été regroupés mais, surtout, j'ai supprimé le dernier chapitre sur la vie religieuse, dont certains éléments (sur les cultes indigènes) ont été intégrés dans les chapitres régionaux, et dont les autres (cultes du salut) ont paru inutiles depuis la parution du beau livre de R. Turcan, *Les Cultes orientaux dans l'Empire romain*, Paris, Les Belles Lettres, 1989. Enfin, pour rester dans le format d'une collection de poche, j'ai résumé certains développements, j'en ai supprimé d'autres

en renvoyant, si nécessaire, à *L'Orient romain* (abrégé *OR*) et à *L'Asie Mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien*, Paris, 1995 (abrégé *AMA*) où l'on trouvera exemples ou justifications des points de vue adoptés ici. Quant à la bibliographie, elle se borne aux titres fondamentaux, auxquels j'ai ajouté quelques titres récents importants.

Mes remerciements vont naturellement à tous ceux qui m'avaient déjà permis d'écrire *L'Orient romain*, mais je voudrais leur ajouter les nombreux savants qui m'ont fait part de leurs remarques et, tout particulièrement, les deux collègues qui ont assuré les traductions italienne et espagnole de l'ouvrage, Cinzia Vismara pour la première, Marco V. Garcia Quintela pour la seconde, dont les observations rigoureuses sont à l'origine de nombreuses corrections. Que tous sachent que je n'oublie pas combien je leur dois.

*Tours, le 30 juin 1996.*



## Introduction

Un, double et multiple : chacun de ces termes s'applique à l'Empire romain, selon le point de vue choisi. Cette situation complexe, mais non contradictoire, oblige l'historien à des choix qui risquent de fausser, à la longue, la perception du phénomène d'ensemble. A privilégier ce qui fait l'unité de l'Empire, ne risque-t-on pas de masquer la diversité des cultures et des sociétés indigènes ? A l'inverse, à multiplier les monographies locales ou régionales, n'en arrivera-t-on pas à oublier que s'imposent à tous quelques règles de droit ou quelques obligations communes ?

L'étude de l'« un » ne permet guère de mettre en évidence la richesse du « double » et l'originalité du « multiple ». Certes, ce qui constitue l'unité de l'empire, l'administration impériale, l'armée, certaines pratiques du droit et de la législation, et, par-dessus tout, la personne même de l'empereur, revêt une importance de premier ordre. C'est d'eux que dépend l'existence pendant plus de deux siècles d'un espace à peu près sûr de l'Écosse méridionale à la mer Rouge, de l'Aurès au Caucase, espace où les dieux, les hommes, les marchandises, les idées et les modes circulent sans trop d'entraves. Cette situation exceptionnelle, sans équivalent dans toute l'histoire des pays situés dans le quadrilatère que constituent l'axe rhéno-danubien, l'Euphrate, le Sahara et l'Atlantique, a permis l'émergence d'une civilisation fondée sur le double héritage de la Grèce et de Rome, et qui mérite, mieux qu'on ne le croit parfois, le qualificatif de gréco-romain.

Car l'un a engendré le double. Si l'Empire est romain, il n'est pas latin. Le grec – et la culture qu'il véhicule – n'est pas un quelconque idiome indigène, c'est l'autre langue de l'Empire. La création d'une double chancellerie latine et grecque sous Claude concrétise cette réalité – car c'est une

réalité admise plus qu'un choix. Si les élites d'Occident sont souvent imprégnées de culture grecque, la réciproque est loin de s'imposer et, du même coup, la culture du vainqueur laisse s'épanouir l'héritage hellénique dans le vaste domaine où il s'était élaboré, parfois depuis plus d'un millénaire, plus souvent après la conquête d'Alexandre. Bien plus, là même où les royaumes hellénistiques n'avaient guère exercé leur influence, Rome propage elle-même les formes d'organisation (la *polis*), la langue et les modes de vie grecs. « Romaniser » n'est jamais à l'ordre du jour, quand bien même l'historien relève de multiples signes d'une pénétration de phénomènes propres au monde romain occidental.

Regrouper en un volume particulier les provinces qui participent à la même culture évite sans doute que leur originalité ne se dilue dans une histoire générale de l'Empire romain. Mais, ce parti pris, il ne faut pas oublier qu'en Méditerranée orientale, comme en Occident, le double recouvre aussi le multiple. La culture dominante a attiré les notables, séduit les artistes et les créateurs. Mais que le grec soit devenu en bien des lieux la seule langue écrite, que le mode de vie à la grecque se soit imposé dans toutes les villes, cités grecques ou villes indigènes, que les dieux mêmes et leurs sanctuaires aient revêtu des habits grecs ne peut masquer le maintien de vigoureuses traditions locales étrangères à l'hellénisme. De la Thrace à l'Arabie, du Caucase à l'Égypte, que de différences dans l'organisation des communautés indigènes, dans les conceptions religieuses et les réalisations artistiques ! La *pars graeca*, comme l'autre, ressemble à une mosaïque de peuples si étrangers les uns aux autres qu'on se demande ce que peut bien recouvrir le terme « oriental » employé pour les désigner, à moins de s'en tenir à une simple définition géographique.

Sans négliger la description des moyens par lesquels l'Empire imprime sa marque sur les provinces de langue grecque, sans minimiser le rôle de l'*hégémonie tôn Rhômaiôn*, je me suis attaché plus aux provinciaux qu'à ceux qui les gouvernent. Si j'ai essayé de dégager ce qu'il pouvait y avoir de commun dans l'histoire de ces provinces, notamment dans l'élaboration d'un certain type de société urbaine, j'ai voulu surtout faire apparaître leur diversité et leur originalité, ou celles des grands ensembles qu'elles constituent.

Ceci explique qu'on ne trouvera pas ici une *Histoire de l'Orient romain*, avec tout ce que cela implique de récit des relations romano-parthes ou romano-arméniennes. Tout ce qui relevait de l'histoire générale de l'Empire (diplomatique, militaire ou administrative) et qui se trouve bien traité dans tant de bons manuels a été écarté ou signalé rapidement dans la seule mesure où cela intéressait directement les provinces d'Orient. On trouvera donc dans les autres volumes de cette *Nouvelle Histoire de l'Antiquité* les informations qui sembleront faire défaut dans celui-ci.



## L'organisation provinciale

Le 2 septembre 31, au large du golfe d'Ambracie, la flotte d'Octave mettait en déroute celle de Marc Antoine. Cet épisode de la guerre civile romaine ne nous intéresserait guère si, derrière Antoine et Cléopâtre, il n'y avait tout l'Orient. Depuis près de dix ans, Antoine avait réorganisé la totalité de l'Orient romain. Celui-ci englobait non seulement des provinces romaines, peu nombreuses (Macédoine, Asie, Bithynie, Syrie), mais aussi une foule de princes clients. Ce n'étaient donc pas seulement le rival d'Octave et la reine d'Égypte qui sortaient vaincus de la rencontre d'Actium, mais l'Orient tout entier. Il y avait eu quelques défections avant ou au cours de la bataille, mais, dans l'ensemble, l'Orient avait fait bloc derrière Antoine contre Octave, comme il avait soutenu Pompée contre César. Pour la deuxième fois, dans la guerre civile romaine qui ravageait son sol, l'Orient se trouvait dans le camp du vaincu.

### L'ORIENT AUGUSTÉEN

#### *Octave à Samos : les princes clients*

La victoire d'Actium ouvrait à Octave la porte de tout l'Orient : nulle part ne subsistait de résistance des amis ou alliés d'Antoine, en dehors de l'Égypte même. Octave se rendit aussitôt à Samos où il résida de la fin de l'automne 31 aux premiers jours de janvier 30. Après quelques mois passés en Égypte (janvier à juin ou juillet 30), il revint à Samos et y demeura jusque vers la fin août de la même année. C'est durant ces deux séjours qu'il reçut les princes clients et fixa

l'organisation de l'Orient romain pour les années à venir.

A la veille d'Actium, il ne subsistait que quatre provinces romaines en Orient : Macédoine, Asie, Bithynie et Syrie, puisque la Cilicie, Chypre, la Cyrénaïque avaient été données à Cléopâtre ou à ses enfants, et que le Pont oriental, détaché de la Bithynie, avait retrouvé le statut de royaume. En effet, l'organisation de l'Orient à la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. repose sur une grande diversité des statuts et des modes de contrôle. En dehors des provinces, on trouve des royaumes (comme la Galatie, la Cappadoce, la Judée ou la Nabatène), des principautés clientes de taille réduite, voire microscopique (les principautés de l'Amanus, Émèse, l'Iturée et les nombreuses tétrarchies syriennes), des sanctuaires autonomes (en Anatolie principalement), des cités libres et alliées (Rhodes, Cyzique), d'autres placées sous la direction d'un tyran (Cos), des États fédéraux (Lycie). Personne ne songe à uniformiser cette diversité qui remonte principalement à Antoine.

Malgré l'affirmation de Dion Cassius<sup>1</sup>, la continuité l'emporta de très loin sur le changement. Octave ne chercha pas à faire rentrer à nouveau ces anciennes provinces sous le régime de l'administration directe. Laissant de côté les provinces (il s'en occupa en 27 seulement), Octave régla d'abord le sort des principautés clientes qu'il faut donc décrire brièvement.

En Europe, la **Thrace**, bien que partiellement hellénisée depuis longtemps, a conservé une organisation tribale. Des Thraces, notamment des Odryses, ont combattu avec Antoine, certains sous la direction du prince astéen Sadalas III (remplacé peu après par son frère Cotys V), d'autres avec le roi sapéen Rhoimétalkès I<sup>er</sup> qui, dès la fin de la bataille, était venu faire acte d'allégeance au vainqueur. Rhoimétalkès et Cotys V ne contrôlent pas toute la Thrace, il s'en faut de beaucoup : les régions montagneuses du Sud (Rhodope) et du Centre (Haimos) leur échappent. De même, la plaine du Danube est livrée aux assauts des barbares venus du nord.

1. Dion Cassius, LI, 2, 1 : « Il priva tous les rois et princes des terres qu'ils avaient reçues d'Antoine, sauf Amyntas et Archélaos. »

En Asie, deux grands royaumes sont au cœur du dispositif. Le **Galatie**, dirigée par le roi Amyntas, installé à la tête du royaume par Antoine, est constituée par le regroupement des trois principales tribus galates sédentarisées dans le courant du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : Tectosages (Ancyre), Trocmes (Tavium) et Tolistoages (Pessinonte). Elle occupe le centre du plateau anatolien, commandant les relations ouest-est les plus commodes. Amyntas avait abandonné le parti d'Antoine avant Actium : il en fut récompensé par l'annexion de la Lycaonie au sud et le droit de conquérir la principauté de Derbè et Laranda en Isaurie. Le royaume obtint aussi un débouché méditerranéen sur la partie côtière de la Cilicie Trachée, enlevée à Ptolémée, fils de Cléopâtre.

Plus à l'est, la **Cappadoce** occupe le plateau anatolien au-delà du fleuve Halys. Elle a été dirigée par une dynastie iranienne depuis la fin de l'époque achéménide, mais, en 36, Antoine y a installé un client, Archélaos, qu'Octave maintint en fonction.

Au nord et au sud, d'autres États moins étendus occupent les bordures montagneuses et maritimes. Au nord de la Galatie, la **Paphlagonie** (capitale : Gangra) occupe les montagnes qui séparent le plateau anatolien de la mer Noire. Son roi, Déiotaros Philadelphos, a changé de camp à la veille d'Actium : Octave lui laisse son royaume. Plus à l'est, le **Pont** représente ce qui subsiste de l'ancien royaume de Mithridate VI Eupator. L'ancienne dynastie iranienne a été remplacée en 37 par un Polémon, fils du rhéteur grec Zénon de Laodicée du Lycos (Carie). Octave lui fit attendre jusqu'en 26 la confirmation de son autorité sur le royaume pour prix de sa fidélité à Antoine. De plus, l'**Arménie Mineure** lui fut enlevée et confiée au roi de Médie Atropatène, Artavasdès.

Au sud, Antoine avait donné la **Cilicie** au second des fils qu'il avait eus de Cléopâtre, Ptolémée. Octave révoque la donation et rattache la Cilicie Plane (*Pédias*) à la province de Syrie, alors que la partie montagneuse, à l'ouest, la Cilicie Trachée, est confiée à Amyntas de Galatie, sauf le district d'Olba, conservé comme État sacerdotal.

A l'est, la **Commagène**, royaume de type hellénistique dirigé par une dynastie iranienne ou iranisée, conserve son roi Mithridate II.

Ainsi, les principaux rois clients furent confirmés par

Octave. Il en va de même de nombreux États ou principautés de moindre ampleur. Ainsi, la **Lycie** conserve son organisation fédérale. Restent également en place les grands prêtres de **Comana de Cappadoce**, la dynastie des Teucrides à **Olba** en Cilicie Trachée, le dynaste Cléon de Gordiukômè qui reçoit la prêtrise de Zeus *Abrettènos* en Mysie, puis, pour peu de temps, celle de **Comana du Pont**, le chef galate Atéporix en **Caranitide** (Pont), les dynastes anonymes d'**Amaseia du Pont**.

Octave exerce des représailles contre quelques rares partisans d'Antoine dont l'expulsion peut aussi bien s'expliquer par leur incapacité. Ainsi, il remplace Lycomédès, grand prêtre de Comana du Pont depuis César, par Cléon de Gordiukômè puis, après la mort de celui-ci, par Dyteutos, fils du chef galate Adiatorix. Il fait exécuter le même Adiatorix, gouverneur d'**Héraclée du Pont**, coupable d'avoir fait massacrer des Romains. De même, il élimine les tyrans Straton d'**Amisos**, Nicias de **Cos**, Boèthos de **Tarse**. Après la mort du roi Tarcodimotos, qui règne dans l'**Amanus**, aux limites de la Syrie, de la Cilicie et de la Commagène, son fils Philopator I<sup>er</sup> se voit privé de son royaume qui est intégré à la Cilicie : il n'a pas montré beaucoup de zèle pour arrêter les bandes de gladiateurs au service d'Antoine qui cherchent à rejoindre celui-ci en Égypte.

La situation n'est pas moins originale en **Syrie**. La province ne couvre que les régions les plus urbanisées de la Syrie du Nord et de la Syrie centrale. Mais il subsiste de nombreuses principautés clientes souvent minuscules, notamment dans les régions montagneuses ou semi-désertiques.

Dans l'est et le sud de la Syrie, le recours à des princes clients est la règle. La **Judée** a été confiée dès 41 à Hérode, ami d'Antoine bien qu'ennemi farouche de Cléopâtre. Reçu par Octave à Rhodes en 30, il sut admirablement défendre sa cause et montrer qu'en étant fidèle à Antoine, il l'avait été à Rome. Octave lui rendit son royaume en même temps que le diadème qu'Hérode avait spectaculairement déposé à ses pieds. A l'est du Jourdain et de la mer Morte, le royaume de **Nabatène** n'a cessé de s'étendre depuis un siècle, parvenant à englober Damas pendant quelques années (vers 84-72 av. J.-C.). Depuis la création de la province romaine de Syrie



en 64, la Nabatène fait figure d'État client. En 31-30, on ignore si Malikhô I<sup>er</sup> est toujours vivant ou s'il est déjà remplacé par Obodas II. Mais rien n'autorise à placer ce changement de souverain en relation avec Actium. En Syrie du Sud, une principauté arabe occupe le plateau du Ladja (Trachônitide) et une partie de l'Anti-Liban et de la Béqa'a : ce sont les **Ituréens** de Zénodôros de Chalcis, plus brigand que dynaste. Octave lui enlève sa capitale, Chalcis du Liban, mais lui rend Abila (dite de Lysanias, à l'ouest de Damas) et lui laisse la Trachônitide (jusqu'en 27 av. J.-C.).

Une autre principauté arabe existe depuis longtemps autour d'**Émèse** et d'**Aréthuse**. A la veille d'Actium, Antoine avait fait exécuter l'émir Iamblichos par crainte qu'il ne trahisse. Octave destitua son frère et successeur, Alexandre, et incorpora la principauté à la province de Syrie. Mais dès 20 av. J.-C. il rendit le pouvoir à la dynastie dépouillée dix ans plus tôt, en restaurant Iamblichos, fils de celui qu'Antoine avait fait mettre à mort, auquel il donna de surcroît la citoyenneté romaine.

Ainsi, au lendemain du premier séjour d'Octave en Orient, ni les hommes ni les structures ne sont nouveaux. Tous les principaux dynastes et rois sont restés en place. Le changement le plus notable reste sans doute l'accroissement considérable du royaume de Galatie. Or, c'est l'aspect le moins durable de l'œuvre d'Octave, puisque dès 25 ce royaume cesse d'exister.

### *La mainmise sur l'Égypte*

La défaite d'Antoine donnait à Octave un excellent motif pour intervenir contre Cléopâtre, souveraine du dernier État hellénistique indépendant. Au printemps 30, Octave assiégea Alexandrie et s'en empara. Il tenta de capturer la reine pour la faire figurer à son triomphe mais le double suicide d'Antoine et de Cléopâtre régla la question. Octave annexa l'Égypte à l'Empire de Rome (ce sont ses propres termes dans les *Res gestae*) et y nomma aussitôt un préfet de rang équestre, C. Cornelius Gallus, dont la première tâche fut de réprimer les révoltes qui venaient d'éclater dans le Delta

(Hérôonpolis) et en Thébàïde : la réapparition d'une autorité forte à Alexandrie rendit rapidement à la bureaucratie locale une efficacité qu'elle avait perdue. Du même coup, les exigences fiscales des autorités furent mal acceptées par des populations qui avaient pris l'habitude de se passer de la tutelle d'Alexandrie. Mais en dehors de ces réactions localisées et vite maîtrisées, la prise de possession de l'Égypte par Octave semble s'être déroulée sans combat. La présence de trois légions dans le pays décourageait toute velléité de résistance.

### *Le partage provincial de 27*

Le 13 janvier 27, Octave remit au Sénat et au peuple romains le pouvoir qu'il détenait, estimant qu'il avait fini son œuvre de restauration de l'État. On sait que c'était là sinon une manœuvre, du moins un scénario bien monté pour permettre à celui qui devint Auguste le 16 janvier 27 d'asseoir son autorité sur des bases légales. C'est alors que le Sénat lui remit le gouvernement de nombreuses provinces dites « impériales » tandis qu'il en conservait quelques-unes pour lui-même. Auguste se réserva principalement les provinces fortement armées et de conquête récente, alors que le Sénat recevait des provinces entrées depuis plus d'un siècle dans l'Empire de Rome.

Il existait alors en Orient six provinces : à la Macédoine, à l'Asie, à la Bithynie et à la Syrie étaient venues s'ajouter en 30 l'Égypte et la Cyrénaïque-Crète, créées sur les dépouilles lagides. Auguste modifia un peu ce tableau.

L'**Achaïe**, capitale Corinthe, fut définitivement détachée de la Macédoine et devint une province sénatoriale confiée à un gouverneur de rang prétorien. En effet, depuis 146 av. J.-C., le gouverneur de Macédoine avait reçu autorité sur les cités de Grèce proprement dite sans qu'elles appartiennent à la province. César érigea l'Achaïe en province, mais cela n'empêcha pas qu'elle continue, à l'occasion, à dépendre du gouverneur de Macédoine (ainsi en 42 av. J.-C., puis de 30 à 27). L'Achaïe d'Auguste couvre la Grèce proprement dite, y compris l'Épire méridionale et la Thessalie, ainsi que les îles de l'Égée (Sporades du Nord, Cyclades) et de la mer Ionienne.

La **Macédoine**, capitale Thessalonique, couvre la Grèce du Nord, de la côte épirote jusqu'à l'Hellespont, mais la frontière, qui est fixée assez loin au nord dans la partie occidentale, court au sud du Rhodope plus à l'est. Créée au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., elle devient une province sénatoriale comme l'Achaïe. Malgré sa position frontalière au contact des barbares, elle est peu armée : Auguste faisait sans doute confiance aux princes clients thraces pour défendre la province.

La **Bithynie-Pont**, léguée à Rome par son dernier roi, Nicomède IV, en 74 av. J.-C., s'est accrue de la partie occidentale du Pont après 63. Elle s'étend en longueur au nord-ouest de l'Asie Mineure, contrôle une partie de la rive sud de la Propontide (mer de Marmara) et le rivage asiatique du Bosphore et se prolonge vers l'est jusqu'à Amisos. La dualité de la province se marque par l'existence de deux capitales, Nicomédie pour la Bithynie, Amastris pour le Pont, même si le gouverneur réside habituellement dans la première. La Bithynie-Pont fut confiée au Sénat et cette situation demeura sans changement jusqu'au règne de Marc Aurèle, bien que l'empereur ait nommé à plusieurs reprises un légat impérial – le plus célèbre fut Pline le Jeune.

L'**Asie**, la plus ancienne et la plus riche des provinces asiatiques de Rome, compte parmi les plus prestigieuses de tout l'empire. Auguste la confia au Sénat qui y nomma un proconsul ancien consul ; le poste resta l'un des plus élevés de la carrière sénatoriale. Étendue de la Propontide à la Carie, l'Asie englobe toutes les régions les plus anciennement hellénisées de l'Asie Mineure : Mysie, Ionie, Lydie, Carie, Phrygie, îles côtières. Elle s'étend assez loin vers l'intérieur, jusqu'aux abords du plateau anatolien. Protégée des invasions par les États clients de l'Anatolie centrale, elle ne dispose que de peu de troupes. Le proconsul réside le plus souvent à Éphèse.

La **Syrie**, agrandie de la Cilicie Plane, ne couvre en fait que le nord et le centre de la grande Syrie (au sens antique) puisque le sud est occupé par les royaumes de Judée (Palestine) et de Nabatène (Transjordanie). Elle est elle-même constellée de micro-États qui empiètent sur son territoire : le gouverneur, un légat de rang consulaire résidant à Antioche, gouverne en fait la Syrie des cités.

La **Cyrénaïque** et la **Crète** forment une province bicéphale, avec une capitale à Cyrène et une autre à Gortyne. Toutes deux avaient déjà appartenu à Rome, mais Antoine avait rendu la première à Cléopâtre et libéré la seconde. Recréée au lendemain de l'occupation de l'Égypte, la province n'a guère à lutter contre des périls extérieurs, si ce n'est contre les tribus nomades de Cyrénaïque. Auguste la laissa au Sénat, quitte à y intervenir lorsque cela lui parut nécessaire.

**Chypre** avait été occupée par M. Porcius Cato en 59 av. J.-C., puis réduite en province en 56 et annexée à la Cilicie. Antoine l'avait rendue à Cléopâtre lorsque celle-ci cherchait à reconstituer l'intégralité du royaume de ses ancêtres. Auguste en fit à nouveau une province romaine qu'il confia d'abord à un prolégal avant de la rendre à l'administration du Sénat en 22 av. J.-C.

L'**Égypte** enfin conserve un statut un peu particulier. Elle fait partie de l'Empire, mais Auguste s'y considère et s'y comporte comme le successeur des rois lagides, y assumant la monarchie pharaonique traditionnelle. Le gouverneur y est son représentant personnel : ce fut toujours un chevalier, portant le titre de préfet. L'accès de la province fut interdit aux membres de l'ordre sénatorial et aux chevaliers d'un rang important, sauf autorisation personnelle du prince. Il convenait en effet de ne laisser personne mobiliser les ressources de l'Égypte contre le pouvoir de Rome, c'est-à-dire d'Auguste.

Sur les huit provinces que compte désormais l'Orient romain, Auguste en a confié six au Sénat, ne conservant pour lui-même que la Syrie et l'Égypte. Cette situation apparemment déséquilibrée se justifie par le fait qu'en 27 av. J.-C. les régions frontalières sont encore presque toutes confiées à des princes clients. A partir de 26-25, la situation se modifie rapidement et profondément.

<i>Dieux de Syrie</i> . . . . .	334
Dieux syriens dans l'empire, 334. – Dieux et cultes en Syrie et en Arabie, 335.	
<b>8. Les Juifs en Méditerranée orientale</b> . . . . .	341
<i>Les Juifs de Palestine et le pouvoir jusqu'en 66</i> . . .	342
Le pouvoir hérodien, 342. – La Judée sous administration directe, 344. – Les libertés juives et l'organisation de la Judée, 346.	
<i>Les fondements de la révolte</i> . . . . .	348
Structures agraires et hiérarchie sociale, 348. – Les aspirations à l'État, 351. – Brigands et révoltés jusqu'en 66, 353.	
<i>La Grande Révolte (66-74)</i> . . . . .	356
<i>La Judée après 70</i> . . . . .	359
La réorganisation de la Palestine, 359. – La nouvelle organisation du judaïsme, 361. – La province de Judée jusqu'en 132, 363. – La révolte de Bar Kokhba (132-135), 365. – D'Antonin à la fin de l'époque des Sévères, 368.	
<i>La Diaspora dans l'Orient romain</i> . . . . .	371
L'étendue de la dispersion, 371. – Les Juifs et l'empereur, 373. – Les Juifs dans les cités, 375. – La synagogue et l'hellénisme, 378. – La Diaspora et Jérusalem, 379. – Juifs et non-Juifs, 381. – La révolte de 115-117, 383. – La Diaspora sous les Antonins et les Sévères, 385.	
<b>9. L'Égypte</b> . . . . .	389
<i>Statut et administration de l'Égypte</i> . . . . .	391
L'administration centrale, 392. – Épistratégies et nomes, 394. – L'administration de la « chôra », 395.	
<i>La population</i> . . . . .	395
Les citoyens romains, 399. – Les Grecs, 401. – Les indigènes, 403.	

<i>L'exploitation de l'Égypte</i> . . . . .	404
Propriété foncière et statut fiscal du sol, 404. – Les productions, 407. – Mise en culture et exploitation, 408. – Les revenus de la terre et la fiscalité, 410. – Communauté rurale ou unité fiscale ?, 414.	
<i>Le développement de la vie urbaine : les métropoles</i> .	415
Des institutions de type civique, 415. – Le cadre monumental et culturel, 417. – Les fonctions du centre urbain, 419.	
<i>Alexandrie et les cités</i> . . . . .	421
Les institutions civiques, 421. – Le cadre monumental, 422. – Le déclin du centre culturel, 423. – L'« emporion » du monde, 424.	
<i>Vie religieuse et résistance à Rome</i> . . . . .	425
Empereur et pharaon, 425. – Les émeutes d'Alexandrie, 427. – « Boukoloï » et apocalypse, 428. – Cultes étrangers, dieux indigènes, 430.	
<b>Conclusion</b> . . . . .	437
ANNEXES . . . . .	441
Cartes, 443.	
Orientation bibliographique, 457.	
Abréviations, 465.	
Index des noms de dieux et de personnes, 467.	
Index des toponymes et des ethniques, 475.	
Index thématique, 485.	